

M Briannaux

à Lille

M

Paris, le premier Germinal an 10.

Par les Circulaires en l'autre part, il vous est donné connaissance de notre Société, sous la raison de Arnaud l'aîné, Gaujac fils et Compagnie.

Les auspices sous lesquels nous l'avons formée, et les heureuses circonstances où nous nous trouvons, nous nous espérons que nos efforts pour augmenter notre correspondance ne seront pas inutiles.

Notre Commerce consistera essentiellement en achats et ventes en gros de tous les articles en Coilerie, Dentelle, etc. Nous y joindrons la Commission de tous ceux que nos Amis jugeront à propos de nous commettre ou de nous adresser pour leur compte, ainsi que celles des Affaires en Banque, Effets Publics; matières d'Or et d'Argent, etc.

Le Père de notre sieur Gaujac fils, avantageusement connu depuis très-long-temps sur cette Place par ses lumières et sa fortune, et le sieur Joseph Etienne, l'un des Chefs de la Maison de Arnaud et Etienne frères, de Marseille, nos Associés commanditaires, coopéreront avec nous à la gestion des Affaires.

Vous trouverez ci-bas nos signatures respectives, auxquelles seuls nous vous prions d'ajouter foi.

Nous vous offrons nos services, et nous verrons avec plaisir que vous en fassiez usage.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signature de notre sieur Arnaud l'aîné.

Arnaud l'aîné, Gaujac fils & Co

Signature de notre sieur Gaujac fils.

Arnaud l'aîné, Gaujac fils & Co

Signature de notre sieur Gaujac père.

Arnaud l'aîné, Gaujac fils & Co

Signature de notre sieur Joseph Etienne.

Arnaud l'aîné, Gaujac fils & Co